

# Règlement du Prix Graphique Charles Perrault 2014

## 1 - OBJECTIF

L'Institut International Charles Perrault organise un concours destiné à distinguer la mise en image d'un texte. "Elle entra calmement. Une nouvelle fois, la créature revenait victorieuse."

À partir de ce texte, les candidats réaliseront une image ou une séquence animée.

## 2 - JURY ET PRIX

Le jury sera présidé par Fabien Fernandez et composé de professionnels de l'illustration et du cinéma d'animation. Il récompensera une œuvre distinguée pour la pertinence de sa lecture du texte imposé et pour la qualité de son interprétation graphique. Le lauréat sera annoncé le 5/6 avril 2014. Le prix sera remis lors du Salon du Livre de Jeunesse d'Eaubonne (5/6 avril 2014)

## 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux jeunes créateurs. Chaque candidat réalisera ou une illustration, ou une suite d'illustration, ou une planche de bande dessinée ou une séquence animée et devra faire parvenir son oeuvre au plus tard le 1er mars 2014. L'oeuvre ne devra pas être signée ni comporter de signe permettant l'identification de l'auteur.

## 4 - ENVOI DES ŒUVRES

Les images seront envoyées en JPEG - 5000 pixels sur le plus grand côté. Les diaporamas seront envoyés en PDF - 5000 pixels sur le plus grand côté. Les séquences animées seront envoyées en 1024 pixels de large en .mov, .mp4 ou .avi.

La fiche d'inscription est à envoyer par mail à :

- [prixgraphique@nicolasbianco.fr](mailto:prixgraphique@nicolasbianco.fr)  
(et en copie à [communication.iicp@club-internet.fr](mailto:communication.iicp@club-internet.fr))

Les oeuvres sont à envoyer via We Transfer à :

- [prixgraphique@nicolasbianco.fr](mailto:prixgraphique@nicolasbianco.fr)  
(et en copie à [communication.iicp@club-internet.fr](mailto:communication.iicp@club-internet.fr))

## 5 - DROITS DE DIFFUSION ET DE DUPLICATION

La participation au concours implique donc que le candidat autorise la reproduction de son oeuvre dans tous les documents établis en relation avec le concours et publiés par l'Institut International Charles Perrault.

## 6 - CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le Prix.

Le fait de présenter une oeuvre au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## 7 - INFORMATIONS ET QUESTIONS

[prixgraphique@nicolasbianco.fr](mailto:prixgraphique@nicolasbianco.fr)  
[communication.iicp@club-internet.fr](mailto:communication.iicp@club-internet.fr)  
[www.institutperrault.org](http://www.institutperrault.org)